

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2025

**Date de la convocation :** 30/06/2025  
L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.

**Membres en exercice :** 17  
**Présents :** 11  
**Votants :** 14  
**Présents :** Benoit BASTIE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Maryse OULES, Jean-Luc PISTRE

**Pour :** 14  
**Contre :** 0  
**Abstentions :** 0  
**Représentés :** Elodie BOISSONNADE CALVET par Maryse OULES, Fabrice OLIVET par Philippe GIRBAS, Valérie SEGUIER par François BONO

**Absents ou excusés :** Marie-Noëlle BENOIT, Bérangère DETOLSAN, Pauline VIVIES

**Secrétaire de séance :** Maryse OULES

### DE\_2025\_040

**Objet :** Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent de notre commune a candidaté à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal deuxième classe, auquel il pouvait prétendre au titre de son expérience professionnelle et de son ancienneté dans le grade d'adjoint administratif territorial. Cet agent a réussi son examen et a demandé à Monsieur le Maire sa nomination dans le grade visé.

L'expérience acquise, les fonctions exercées et l'implication de l'agent justifient sa nomination au grade supérieur.

Pour rendre cette nomination possible, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C). Il appartiendra ensuite à Monsieur le Maire de nommer l'agent sur son nouveau grade.

Aucun recrutement n'étant prévu au poste occupé actuellement, il convient en outre de procéder à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial (catégorie C).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :**

**DÉCIDE** de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en catégorie C et de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial (catégorie C) au 10 juillet 2025,

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 081-218101285-20250703-DE\_2025\_040-DE



**DÉCIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget 2025.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 03 juillet 2025,

La secrétaire de séance,

Maryse OULES

Le Maire,

François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.